

LA GESTION EXCÉDENTS STABLES DE TRÉSORERIE

La Gestion des Excédents Stables de Trésorerie constitue une alternative à un placement monétaire, avec une prise de risque très faible pour la partie monétaire stable de la trésorerie.

L'objectif de gestion est, sur la durée de placement conseillée, de surperformer la performance de la SICAV monétaire de référence SG Monétaire Plus – part E.

La gestion active est réalisée au travers de l'ensemble de la gamme des OPCVM de trésorerie Société Générale et de leur sélection rigoureuse.

L'allocation retenue vise à assurer la sécurité, la disponibilité des actifs tout en recherchant de la performance.

CARTE D'IDENTITÉ

SEUIL D'ACCÈS : 1 000 000 €.

DURÉE : 10 mois ou 18 mois.

NATURE JURIDIQUE : contrat avec S2G et Société Générale formalisant notamment l'objectif de gestion.

MANDAT INDIVIDUEL : mandat de gestion sur un compte dédié, ouvert dans votre agence Société Générale.

TARIFICATION

Une commission de gestion⁽¹⁾ égale à 40 % de la surperformance réalisée au 31 décembre de l'année précédente, par rapport à la performance de la SICAV monétaire de référence retenue dans le mandat et prélevée annuellement.

Les

- Disponibilité permanente du capital.
- Gestion active par sélection et arbitrage des OPCVM.
- Reporting complet et régulier.

Les

- Risque de perte en capital.
- Volatilité légèrement supérieure aux OPCVM monétaires.
- Risque de sous performance lié à des événements conjoncturels.

(1) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent service.